

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2015 – Convocation du 17 mars 2015

Compte rendu affiché le 3 avril 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absent représenté

Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Modification du régime indemnitaire

La commune de Neuville-sur-Saône réorganise les services techniques de la commune dans l'objectif d'une délégation accrue et d'une meilleure efficacité. Ce projet de réorganisation a été approuvé par le Comité Technique du 6 mars 2015, il a également fait l'objet d'une présentation individuelle auprès des agents personnellement touchés par la réorganisation.

Dans ce cadre, en contrepartie des missions complémentaires assumées, il est proposé d'attribuer à l'emploi de responsable de secteur des services technique la prime d'indemnité d'exercice des missions de préfecture en appliquant un taux 1 au montant de référence correspondant à leur cadre d'emploi tel que fixé par l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012.

Grades	Montants de référence (arrêté du 24 décembre 2012)
Agent de maîtrise principal	1 204 €
Agent de maîtrise	1 204 €
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe : - Exerçant les fonctions de conducteur de véhicule - Autres fonctions	838 € 1 204 €
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe : - Exerçant les fonctions de conducteur de véhicule - Autres fonctions	838 € 1 204 €
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe : - Exerçant les fonctions de conducteur de véhicule - Autres fonctions	823 € 1 143 €
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe : - Exerçant les fonctions de conducteur de véhicule - Autres fonctions	823 € 1 143 €

Le crédit ouvert pour cette indemnité est de 3 612 €, correspondant aux trois emplois de chefs de secteurs ouverts dans la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint Délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,
- VU l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012,
- VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, fixant les modalités applicables du régime indemnitaire,
- CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

- **MODIFIE** le régime indemnitaire de la commune de Neuville-sur-Saône, selon les modalités ci-après, et dans la limite des textes applicables aux agents de l'État, au profit des agents titulaires et stagiaires ainsi que non-titulaires de droit public : attribution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture au taux 1 à l'emploi de chef de secteurs des services techniques,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 mars 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 1^{er} avril 2015
- Affichage le 1^{er} avril 2015

Valérie GLATARD, Maire.

